



**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 131-2022**

Prenez avis que le 3 avril 2023, dans la salle des délibérations du conseil, situé à l'Hôtel de Ville au 2, place de l'hôtel de ville, se tiendra à compter de 19 h, une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale à 16,78 mètres de la limite avant de propriété. La grille usages et normes de la zone FRE-01-B du règlement de zonage 131-2022 prescrit une marge de recul avant de 20 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 68, chemin des Bouleaux
Lot no. 5 896 218

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Anne Pouleur
Greffière-trésorière adjointe